

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 17 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 V. 188 Vœu relatif au devenir des emplois en contrats aidés à la Ville de Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant les inquiétudes et incertitudes importantes qu'ont engendrées les annonces du gouvernement il y a quelques mois concernant une réduction drastique des contrats aidés tant dans le secteur associatif et non marchand que dans le secteur public ;

Considérant qu'au sein de la Ville de Paris les contrats aidés concernent, à la fin du mois d'avril, 1 166 personnes, dont 851 en contrat unique d'insertion et 315 en emploi d'avenir ;

Considérant les engagements de l'exécutif parisien concernant la question des emplois aidés. En effet, suite à des propositions et demandes portées par différents groupes politiques du Conseil de Paris, un vœu de l'exécutif de septembre 2017 s'est engagé à « *poursuivre ses actions d'accompagnement vers l'emploi durable des agents en contrats aidés, en particulier pour celles et ceux dont les contrats viendraient à ne pas être renouvelés* » ;

Considérant par ailleurs qu'en CHSCT central a été votée le 25 janvier 2018 la décision de lancer une expertise indépendante concernant la situation des contrats aidés à la Ville de Paris et l'impact qu'aurait leur départ éventuel sur le fonctionnement de leurs services d'affectation ;

Considérant le délai d'expertise juridique nécessaire et le processus de co-construction du cahier des charges mené par la Direction des ressources humaines avec les organisations syndicales ;

Aussi, sur proposition d'Yves Contassot, Jérôme Gleizes et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), au nom de l'exécutif,

émet le vœu :

- Dès lors que les conditions de préparation et de passation du marché pourront être réunies, la décision votée en CHSCT central de lancer une expertise indépendante sur les contrats aidés à la Ville de Paris soit mise en œuvre,
- Qu'un point détaillé sur la situation et l'évolution des contrats aidés à la Ville de Paris soit proposé lors de la réunion de la 1^e commission préparatoire du Conseil de Paris de juillet.